

Ouverture des jeux en ligne : 6 mois après

Souvenons-nous du premier semestre 2010 et son cortège d'événements dans le monde des paris, avec le 11 juin en point de mire car marquant le début de la Coupe du Monde de Football en Afrique du Sud :

- la promulgation de la loi du 12 mai 2010 sur l'ouverture à la concurrence des jeux d'argent et de hasard en ligne,
- des agréments délivrés par l'Autorité de régulation des jeux en lignes (ARJEL) mise rapidement en place à cette fin,
- des grandes manœuvres économiques avec l'association d'officines de collecte de jeux et de grands médias et leur sponsoring de grandes fédérations sportives ou d'équipes de foot, de rugby ou de basket,
- les inquiétudes du monde des courses sur l'effet de cette ouverture sur le résultat du PMU et donc sur ses recettes propres...

Six mois plus tard qu'en est-il de toute cette effervescence ?

Avant d'analyser les résultats, il est important de préciser que l'ouverture des jeux en ligne se faisait dans un cadre maîtrisé avec un plafond de retour au joueur de 85%, une fiscalité encadrée et l'obligation de reverser un pourcentage des recettes aux organisateurs de compétitions (courses : 8% ou épreuves sportives : 1,5%). D'autre part, cette ouverture ne concernait que les jeux par Internet, maintenant aux opérateurs historiques (PMU et Française des Jeux) le monopole de l'exploitation de leur réseau en dur (prise d'enjeu dans les bars-tabac et autres lieux physiques).

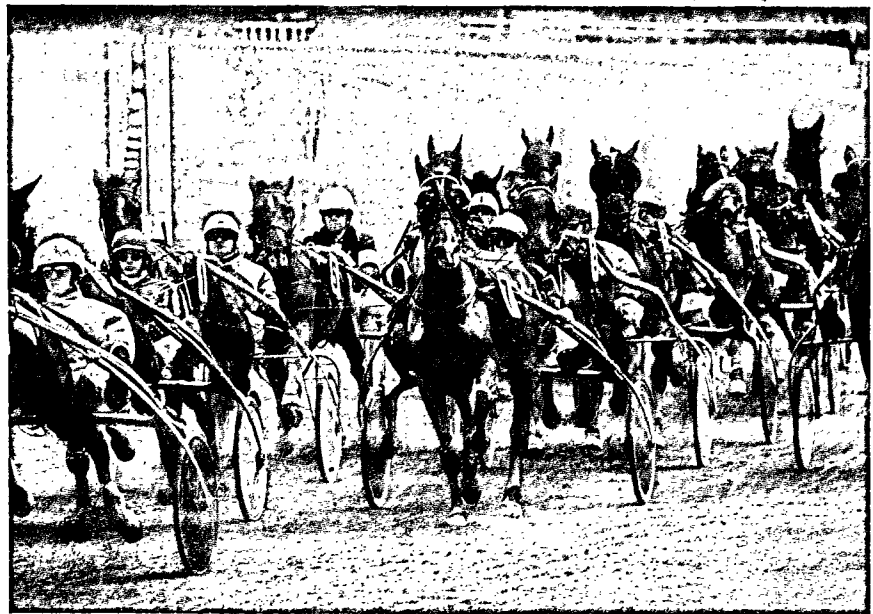
Un grand nombre de candidats

Comme le prévoyaient les spécialistes, de nombreux candidats ont présenté leur dossier à l'ARJEL pour obtenir un agrément dans l'un ou plusieurs des secteurs ouverts aux jeux en ligne.

Finalement, en ce début d'année 2011, ce ne sont pas moins de 35 opérateurs qui ont obtenu 48 agréments de la part de l'ARJEL :

- 25 pour le poker,
- 15 pour les paris sportifs,
- 8 pour les paris hippiques.

Dans un tel contexte de concurrence, les nouveaux opérateurs mais également les opérateurs historiques ont dû mener des campagnes de communication musclées pour tenter de capter cette nouvelle clientèle dont elles attendaient beaucoup.



© V. Niquin / IFCE

La majorité de ces dépenses incombent aux principales officines de collecte de paris en ligne : la Française des jeux, Betclic et le PMU.

Il faut remarquer dans ce domaine l'excellente campagne du PMU qui a d'ailleurs obtenu le prix du meilleur film en matière de publicité sportive et dont l'objectif était de montrer que le PMU opérateur historique pour les paris hippiques devenait également un opérateur pour le sport alliant pour cela sous l'angle décalé et humoristique l'image des courses à celle des principaux sports (Foot - Rugby - Basket - Tennis).

...

Un désenchantement sur les paris sportifs

Même s'il est difficile d'obtenir des chiffres précis sur les masses d'enjeux collectés, l'ARJEL a cependant communiqué des chiffres à la fin de l'année 2010 montrant que l'ouverture des jeux en ligne n'est peut-être pas l'Eldorado ou la poule aux œufs d'or escomptés en particulier pour les paris sportifs. (Tableau 1)

5 milliards d'euros joués en ligne entre l'attribution des premières licences en juin 2010 et la fin de l'année 2010 à comparer aux 21,6 milliards d'euros joués en 2009 (PMU + FdJ + 197 Casinos) avant l'ouverture des jeux en ligne.

Les paris hippiques en ligne tout d'abord s'élevaient à 452 millions d'euros, sachant que le PMU revendiquait pour l'année 2009, 660 millions d'euros de jeux en ligne soit 55 millions d'euros par mois.

Les paris hippiques en ligne tout d'abord s'élevaient à 452 millions d'euros.

A partir des données communiquées par le PMU qui revendique un total d'enjeux internet sur les courses en 2010 de 728 millions d'euros et de l'estimation de son activité internet avant ouverture des jeux en ligne, on peut estimer à 398 millions d'euros le montant des enjeux collectés par le PMU en ligne depuis le 8 juin 2010. Cela signifie que la progression du marché des jeux en ligne depuis l'ouverture (hors enjeux PMU) serait

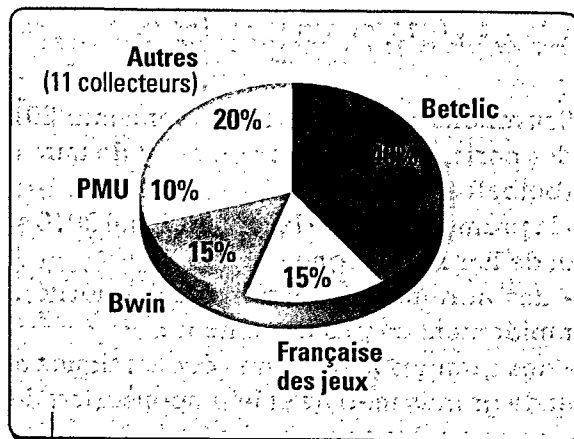
d'environ 54 millions d'euros à répartir sur les 7 autres opérateurs agréés au cours de cette première année. Le secteur le plus décevant reste celui des paris sur le sport qui totalise 450 millions d'euros sur ce premier exercice (62% sur le foot dont les deux tiers sur des compétitions étrangères ; 23% sur le tennis dont 70% en « live betting » ; 6% pour le basket et donc 9% pour les autres disciplines).

Enjeux en ligne 2010	Poker	Courses	Sport
Masse totale (en M€)	4 000	452	450
Collecte par le PMU (Source PMU)	157	427 (*)	43
Part de marché du PMU (Source PMU)	7%	plus de 80%	10 → 15%
Mise moyenne		4,0 €	7,5 €
Mise moyenne/Semaine/Joueur	80 €	125 €	110 €
Taux de recyclage	23,0 €	3,2 €	4,0 €

Tx de recyclage = somme totale jouée pour un Euro initialement investi
 (*) le PMU a collecté environ 300 M€ en ligne avant l'ouverture

Tableau 1 / Principaux résultats sur les jeux en ligne en 2010

Ce chiffre d'affaire se répartit pour les plus gros opérateurs de la façon suivante :



Graphique 2 / Parts de marché des jeux en ligne sur le sport en 2010 (450 millions d'euros)

Le PMU reconnaît que son résultat de 43 millions d'euros est inférieur à celui qu'il escomptait. En revanche, il se positionne dans les 4 premiers opérateurs avec 10% des parts de marché. Le PMU a évité d'une part la cannibalisation de ses joueurs traditionnels sur les paris hippiques en ligne par d'autres officines pour jouer sur le sport (33% des clients hippiques jouent désormais sur le sport) et, d'autre part, il génère avec ces anciens clients de paris hippiques et les nouveaux clients qu'il a créés, 43 millions d'euros et sûrement une partie de l'augmentation de ses jeux en ligne sur les courses. Il tend d'ailleurs à augmenter sa part de marché ces derniers mois et envisage d'atteindre 15% des parts de marché, le plaçant au même niveau que la Française des Jeux.

Le Poker quant à lui, dont les opérateurs ont commencé à pouvoir collecter des jeux en ligne plus d'un mois après l'ouverture des jeux hippiques et sportifs, a généré cette année 4 millions d'euros, ce qui peut paraître remarquable comparé aux deux autres types de jeux. Cependant, il faut noter que l'argent misé au poker est recyclé immédiatement en raison du principe même du jeu, ce taux de recyclage étant estimé à 23% pour le poker contre 3,2% pour les courses et 4% pour le sport. Le PMU dans ce domaine revendique environ 7% du marché.

La principale mauvaise surprise provient donc des enjeux sportifs dont le faible résultat peut venir en partie de la culture des joueurs français qui ne sont pas habitués aux côtes fixes, contrairement aux britanniques par exemple, mais s'expliquer également par des premières expériences de jeux en ligne décevantes à l'occasion des performances désastreuses de l'équipe de France lors de la Coupe du monde de football.

A qui la faute ?

Dans ce climat de déception évident, les nouveaux venus reprochent surtout au système français d'être un système très contraignant ce qui, il faut s'en souvenir, a été en partie voulu par le législateur pour que cette ouverture soit progressive et encadrée.

Les causes

■ Une entrée sur le marché onéreuse

Pour faire sa place dans ce marché avec de nombreux candidats, les opérateurs ont dû beaucoup investir en publicité, un peu à l'image de ce qui s'était passé pour l'annuaire électronique.

■ Une fiscalité élevée

Réputée la plus élevée d'Europe, cette fiscalité calculée en quelque sorte sur ce qui était pratiqué sur les enjeux PMU dans le réseau en dur, a pour objectif de limiter à 85% le retour au joueur pour ne pas favoriser l'addiction, mais elle a également comme objectif de continuer à faire rentrer des recettes au budget de l'Etat, voire de les augmenter ; enfin, elle a pour but de permettre aux organisateurs de supports des enjeux (courses ou compétitions sportives) de bénéficier d'un retour pour leur fonctionnement et l'organisation de compétitions supports de paris.

En revanche, les opérateurs privés considèrent pour leur part que cette fiscalité élevée a pour conséquences d'orienter les joueurs vers des sites illégaux, ce qui va à l'encontre d'un des objectifs de la loi sur l'ouverture des paris en ligne. Il faut noter sur ce plan là qu'il n'est pas certain que l'ARJEL ait véritablement les moyens techniques et juridiques de faire la chasse aux sites illégaux, ce qui expliquerait alors le non retour vers les sites légaux des masses d'enjeux estimées et attendues avant la promulgation de la loi.

■ Une distorsion de concurrence

Dénoncée par les opérateurs privés nouveaux venus, au bénéfice des opérateurs publics en situation historique de monopole (PMU et FdJ). Il est évident que le monopole de la collecte des jeux sur leur réseau en dur est pour le PMU et la FdJ un support publicitaire incomparable (présence des enseignes sur tout le territoire). Par ailleurs, pour ce qui concerne l'obligation de la seule pratique du pari mutuel, le PMU en intégrant les enjeux en ligne en masse commune avec ceux collectés par le réseau en dur, atteint des sommes lui permettant d'offrir de très gros rapports sur les paris de combinaison (Q+, quarté...), que les opérateurs en ligne ne peuvent évidemment pas créer, sauf à s'associer pour mettre en masse commune leurs enjeux en ligne respectifs, ce que certains sont déjà en train d'étudier.

Pour se faire entendre par le législateur dans le cadre d'une clause de revoyure dans les 18 mois prévus dans la loi, les opérateurs privés considèrent que les handicaps que sont fiscalité et distorsion de concurrence (voir encadré), sont préjudiciables au développement de l'entreprise privée, aux recettes supplémentaires que pourraient collecter l'Etat, et aux consommateurs eux-mêmes. Ils s'appuient pour cela sur l'argumentaire classique en faveur de l'économie libérale qui considère que le minimum de contrainte est le meilleur facteur de développement économique pour le bénéfice de tous : industriels, Etat et consommateurs.

Mais dans le cas présent le législateur a-t-il vraiment la volonté de se placer dans le seul cadre libéral ?

Les nouveaux opérateurs continuent donc leur lobbying pour faire évoluer la loi, relayés par l'Autorité de la Concurrence (organisme indépendant) qui s'est so-disant « auto-saisie » pour faire un premier bilan de cette ouverture et formuler un certain nombre de critiques contre les opérateurs historiques, ce qui n'apaise pas et ne tranquillise pas les sociétés-mères des courses.

Toujours est-il qu'après l'engouement pour cette ouverture, certaines entreprises qui avaient développé un secteur de paris sur Internet envisagent de céder cette nouvelle activité insuffisamment rentable. ● ● ●

Des réorganisations parmi les opérateurs

- TF1 annonce qu'elle souhaite revendre sa filiale EurosportBet
- Canal+ qui s'était associé avec le Bookmaker Ladbrokes a récemment demandé à l'ARJEL de retirer son enseigne de la liste des opérateurs agréés.
- Le fonds d'investissement Serepidity (Pinault et Bouygues) qui avait racheté avec le PMU l'entreprise Geny spécialisée dans l'établissement et la diffusion du pronostic hippique, vient de revendre sa part (50%) au PMU qui concentre ainsi :
 - la collecte des enjeux (Réseau en dur ; PMU.fr et Geny.bet)
 - la diffusion des images (Equidia)
 - la diffusion des pronostics (geny.com et AIP Geny)et conforte ainsi sa place par rapport au groupe d'édition de Paris turf qui a développé son propre site de jeu (Beturf).

Un aménagement législatif dans l'urgence

La loi prévoyait une redevance de 8% des enjeux collectés en ligne, payée par les opérateurs de jeux sur les courses, à la filière course, organisatrice des épreuves supports de paris afin de ne pas déstabiliser son équilibre financier.

Cependant, le principe de cette redevance interprétée comme une taxe affectée (versée directement par les opérateurs aux organisateurs) n'ayant pas obtenu pour l'instant le feu vert de la Commission européenne, l'Etat français a dû prendre une mesure d'urgence pour les Sociétés de courses afin de ne pas les pénaliser car elles risquaient de ne plus recevoir cette rémunération, faute d'une reconnaissance légale de son principe.

En compensation de ce manque à gagner, l'Etat a pris la décision de diminuer, jusqu'à ce qu'une décision européenne soit prise, le montant de la fiscalité sur l'ensemble des enjeux collectés par le PMU (dur et Internet) de 5,7% à 4,6% restituant ainsi aux Sociétés mères par le biais du meilleur résultat net du PMU, la part de rémunération qu'elles auraient dû recevoir des opérateurs de jeux en ligne.

Pour le PMU, cette mesure transitoire, conjuguée à une augmentation de 2,6% de son chiffre d'affaire 2010 (9,540 milliards d'euros) devrait conduire à un accroissement de son résultat net supérieur au 6% prévus dans le budget initial. En effet, 775 millions d'euros étaient prévus au budget prévisionnel pour un résultat net obtenu de 791 millions d'euros (soit +8% par rapport à celui de 2009 qui était de 731 millions d'euros).

Evolutions du chiffre d'affaire du PMU en 2010

CA 2010 en hausse de 2,6% (9,540 milliards d'euros)

Cette augmentation est à relier à l'évolution de +39% des enjeux Internet :

- enjeux sportifs : 43 millions d'euros,
- enjeux sur le poker : 157 millions d'euros
- enjeux hippiques : 728 millions d'euros soit +15%

Quels liens du PMU avec les sociétés de courses à l'avenir ?

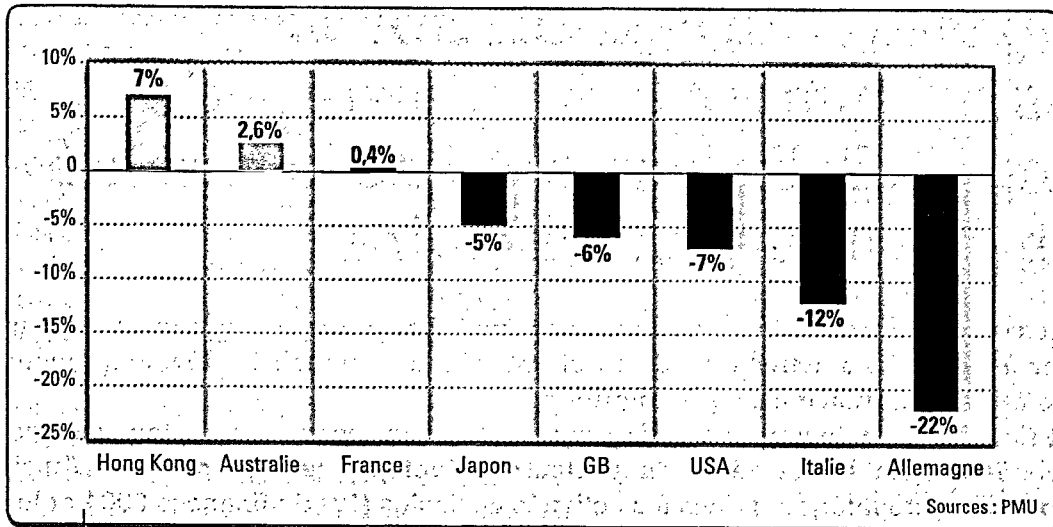
Le principal reproche fait actuellement au PMU par ses concurrents et par l'Autorité de la concurrence, est sa proximité avec les sociétés de courses. Cette proximité que l'on peut qualifier d'organique le place dans une situation de concurrence déloyale en particulier dans le domaine du secteur concurrentiel des jeux en ligne. En effet, le PMU est un GIE regroupant toutes les sociétés de courses organisatrices de réunions dites « PMU », et le PMU reverse intégralement son résultat net aux sociétés mères, finançant ainsi la filière.

Cet héritage de l'histoire des courses en France qui a largement contribué à leur développement économique et à leur essor actuel par comparaison avec de nombreux autres pays du monde nécessitera, dans les mois qui viennent, de rendre plus transparentes et plus indépendantes les relations du PMU avec les sociétés mères dans le domaine des programmes et des outils qu'ils peuvent gérer en commun. Ceci devra se faire sans pour autant remettre en cause le financement de la filière mais simplement pour ne pas prêter le flanc aux critiques des opérateurs concurrents.

Ce besoin de clarification touche en particulier la fabrication et la distribution des images des courses via Equidia, relais indispensable pour générer des paris, mais pour lequel le PMU ne doit pas donner l'impression à ses concurrents qu'il pilote en partie cet outil.

Il faut défendre le système vertueux français !

Il peut paraître anachronique de parler de vertu dans un domaine touchant aux jeux d'argent. Cependant, l'expérience et l'histoire du système des courses et de la collecte en France des jeux sur celles-ci, montrent que ce secteur économique créateur d'emploi a pu prospérer grâce au retour d'un pourcentage des enjeux à la filière. Les Haras nationaux ont d'ailleurs longtemps bénéficié de cette spécificité française et, malgré la suppression du Fonds spécial des Haras, les acteurs du sport et des traits revendiquent désormais une forme de retour à cette spécificité (vertueuse) via le Fonds Eperon et le projet de Fonds de l'élevage selle. (Graphique 3)



Graphique 3 / Evolution des enjeux hippiques 2010 / 2009

Dans un contexte mondial de baisse des chiffres d'affaires des enjeux sur les courses, la France est un des seuls pays qui continue à faire progresser son chiffre d'affaire. Il est évident que l'objectif des collecteurs de jeux (bookmakers ou officines privées) n'est pas de faire vivre une filière mais bien de générer du bénéfice pour ses actionnaires... Si l'industrie des courses périclète, ces opérateurs transfèrent sans vergogne leurs offres de jeux sur les courses d'autres pays, sur d'autres disciplines sportives ou sur le poker, quand ils ne se délocalisent pas pour fuir la fiscalité de leur pays.

Le PMU et ses actionnaires que sont les sociétés de courses ne fonctionnent absolument pas selon ce principe pour le grand bénéfice de la filière. C'est ce que les acteurs de la filière course française défendent et qualifient de système vertueux à la française. Le PMU a d'ailleurs la volonté d'exporter ce système dans le cadre de ses objectifs de développement et de croissance, en retournant aux organismes des pays contractualisant avec lui 3% des enjeux collectés. Ces nouvelles ressources pour ces instances nationales de courses leur permettent de mieux doter leurs épreuves. Cela stimule la filière créant ainsi d'éventuels débouchés pour la production française de chevaux de course mais également pour le savoir faire français en matière d'entraînement ainsi que pour toutes les activités connexes.

Dans les mois et les années qui viennent, nous allons assister à un match entre les tenants du système vertueux à la française et ceux de l'ultra-libéralisme. Souhaitons simplement que les arbitres, Etat et Europe, soient suffisamment intègres et lucides pour laisser s'exprimer les réels talents et que l'intérêt général de la filière prime sur des intérêts particuliers.

Les paris sont ouverts !

François GORIOUX
IFCE



© A.-C. Grison / IFCE